



# Les Foulées de la Voie Verte

## Article 1- Organisateurs

**Les Foulées de la Voie Verte** est une course nature organisée par l'Association Sportive des Coureurs de la Voie Verte (N° de Siren : 923429633). Vous pouvez contacter l'organisateur référent Mr Gateau Christophe à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse contact : [ascoureursvoieverte@gmail.com](mailto:ascoureursvoieverte@gmail.com)

## Article 2- Date, horaires et circuits

Les Foulées de la Voie Verte auront lieu le **8 mars 2026** à **Argenton-sur-Creuse (36)**. Elles seront composées de trois courses :

- **Un parcours nature de 6 km et environ 85 m de dénivelé positif sur routes, chemins et sentiers.**
- **Un parcours nature de 12 km et environ 200 m de dénivelé positif sur routes, chemins et sentiers avec un ravitaillement (solide et liquide) à mi-course.**
- **Un parcours nature de 26 km et environ 500 m de dénivelé positif sur routes, chemins et sentiers avec trois ravitaillements (solide et liquide)**

**Un ravitaillement (solide et liquide) sera à votre disposition à l'arrivée.**

Le lieu de départ et d'arrivée se situera à l'intérieur de la Halle polyvalente Juliette Greco 36200 Argenton-sur-Creuse, (en cas de météo très favorable le départ sera donné dans le parc de la grenouille à environ 150 mètres de la halle)

Le départ s'échelonnera en commençant par le 26Km 8H45 le 12Km 09H55 et enfin le 6Km 10H10. Remise des prix et tirage de la tombola à partir de 11h40.

Le retrait des dossards pourra s'effectuer la veille, le samedi 7/03/2026 de 16h à 19h ou le matin même de 7h45 à 9h40 à la Halle polyvalente Juliette Greco à Argenton-sur-Creuse.

## **Article 3- Conditions d'inscription**

### **3-1 : Catégories d'âge**

- Le 6 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (2009-2010)
- Le 12 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (2009-2010)
- Le 26 km est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (2007-2008)

### **3-2 : Mineurs**

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription

### **3-3 : Certificats médicaux et licences sportives**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **PPS valide à la date de la course**

## **Article 4- Inscriptions**

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme d'inscription courir36..

### **4-1 : Prix et jauges**

**Le 6 km :** 8 euros dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des courses.

**Le 12 km :** 10 euros dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des courses.

**Le 26 km :** 14 euros dans la limite des 499 participants sur l'ensemble des courses.

### **4-2 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **4-3 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

### **5- Régularité et Ethique**

Les participants s'engagent à respecter la réglementation des courses hors stade ainsi que la charte des courses natures.

Cette charte autorise la disqualification en cas de non-respect des principes suivants :

- Port du dossard à l'avant de manière lisible
- Respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets
- Respect du code de la route
- Esprit sportif
- Aide aux concurrents blessés ou en difficulté

Les foulées de la voie verte étant uniquement une course, les marcheurs, les cyclistes et les engins motorisés ne pourront être acceptés.

Dans l'optique de réduire les déchets, il est fortement conseillé aux participants d'apporter leur propre gobelet réutilisable. Toutefois, il sera proposé sur les ravitaillements des gobelets cartonnés, les participants devront les laisser sur place et ne pas repartir avec sur le parcours.

### **Article 6- Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MMA assurances pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation

se fait sous l'entièr e responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 7- Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), assuré par la Croix Rouge d'Argenton-Sur-Creuse. La sécurité sera également assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Les parcours ne seront pas fermés à la circulation. Les participants doivent rester attentifs aux autres usagers de la route, respecter le code de la route (notamment serrer à droite sur le bord des routes), et suivre les consignes des signaleurs le cas échéant.

## **Articles 8- Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par la société Courir36.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées, et à l'issue de l'épreuve. Ils seront disponibles sur la plateforme courir36 dès le lendemain de l'épreuve, ou dans la journée.

## **Article 9- Equipement**

Les coureurs devront porter une tenue adaptée aux conditions météorologiques du moment. L'usage des bâtons et les chaussures munies de pointes sont strictement interdits.

## **Article 10- Public**

Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

## **Article 11- matérialisation des circuits**

Les parcours seront balisés par un marquage à l'aide de rubalises et piquets jalons et de fléchages aux changements de direction.

Des signaleurs assureront la surveillance et la fermeture des circuits.

## **Article 12- Classement et récompenses**

- Le 6 km: les 3 premiers masculins et 3 premières féminines
- Le 12 km: les 3 premiers masculins et 3 premières féminines
- Le 26 km: les 3 premiers masculins et 3 premières féminines
- Le club ou association la plus représentée

Seuls les concurrents présents à la remise des prix, pourront prétendre aux récompenses. La cérémonie des récompenses débutera à 11h40.

Un lot sera remis à l'ensemble des participants lors des retraits des dossards. Le tirage de la tombola s'effectuera à l'issue de la cérémonie des podiums. Elle récompensera des numéros de dossards tirés au sort.

## **Article 13- Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 14- Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

## **Article 15- Mesures sanitaires**

Ce règlement pourra être ajusté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## Article 16- Conclusion

Toute inscription implique la prise de connaissance et l'entièvre acceptation du présent règlement.

Règlement écrit le 02/novembre/2025

*Gateau Christophe*  
